

DECISION du BUREAU SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le 06 octobre 2023 à 8h30 se sont réunis à Alixan les membres du bureau

Étaient présent(e)s : Jean-Louis BONNET, Lionel BRARD, Jacques DUBAY, Christian GAUTHIER, Dominique GENTIAL, Philippe HOURDOU, Philippe LABADENS, Fabrice LARUE, Michel MIZZI, Jean-Paul VALETTE.

Étaient excusé(e)s : Xavier ANGELI, Michel BRUNET, Françoise CHAZAL Yann EYSSAUTIER, Sylvie GAUCHER, Franck SOULIGNAC Jean-Louis VASSY.

Date de convocation : 27 septembre 2023 - Nombre de membres en exercice : 17 - Nombre de membres présents : 10 – Nombre de pouvoirs : 0

Objet : Avis du syndicat mixte sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Guilhaerand-Granges

Vu la délibération n°16-16 du comité syndical approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°22-02 du 1^{er} février 2022 du comité syndical déléguant au Bureau l'émission des avis sur les documents d'urbanisme devant être compatibles avec le SCoT,

Vu le projet de modification du PLU de la commune de Guilhaerand-Granges transmis par la communauté de communes Rhône Crussol au Syndicat le 28 septembre 2023,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte au regard des dispositions du DOO,

Considérant que la commune a traduit de manière satisfaisante les orientations et objectifs du SCoT dans son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme,

LE BUREAU SYNDICAL,

après délibération et à l'unanimité des membres votants soit 10 voix pour,

DÉCIDE :

De donner un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Guilhaerand-Granges, assorti de la remarque suivante :

- L'OAP n°4 « Bonneterie Cévenole » devrait renforcer ses prescriptions (quantitatives et qualitatives) relatives à la réalisation d'espaces verts paysagers, en intégrant des arbres de haute tige, en confortant la gestion des eaux pluviales à la parcelle (infiltration, pleine terre et/ou revêtement filtrant) et afin d'améliorer la qualité environnementale du projet.

D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Lionel BRARD



Président